



Litige entre particulier pour vente annulée d un véhicule

Par Hash

Madame, monsieur,

J ai mis en vente mon camping car. Un particulier m'a versé un acompte de 300E pour me le réserver dans l optique de me l'acheter. Apres 3 semaines il s est rétracté et me demande le remboursement de son acompte. Aucun contrat n a été signé pour la vente de camping car lorsqu il m a versé le chèque d acompte. Nous avons échangé par mail et il y a un message de sa part ou il reconnaît m avoir versé un chèque de 300E d acompte pour l achat de mon camping car.

D un point de vue juridique, suis je obligé de lui rembourser son acompte?

C est un litige entre particulier.

Cordialement, Hervé